

Conseil Communal - Séance du 27/11/2023

Réponse à l'interpellation de Madame Céline FASSOTTE

Objet : Les arrêts de bus à la demande pour les femmes quand il fait noir : Liège va-t-elle montrer l'exemple en Belgique ?

Madame la Conseillère,

Le Collège soutient tout comme vous l'idée que les TEC en Wallonie autorisent là où cela est possible des arrêts de bus à la demande. Votre suggestion a d'ailleurs été relayée en ce sens.

Je me permets néanmoins de vous rappeler que la politique générale en matière de transport en commun relève de la compétence de la Région wallonne.

Tous vos exemples le démontrent, une politique cohérente de transport en commun doit s'exprimer à tout le moins à l'échelle d'une agglomération. Ainsi Istanbul que vous citez en exemple compte 15 millions d'habitants, soit 75 fois de plus qu'à Liège.

Assurément, le fait de mettre en place des arrêts à la demande et non plus à des endroits fixes constitue une modification fondamentale de l'organisation actuelle des TEC, c'est en tout cas ce qu'il m'a été répondu.

Si cette modification était mise en place – et pour éviter toute discrimination – elle devrait concerner non seulement l'ensemble du territoire wallon mais aussi l'ensemble des usagers, quel que soit leur genre ou leur âge.

Enfin, il conviendrait également d'entendre l'avis des travailleurs du TEC sur cette proposition.

En effet, la contrainte supplémentaire qui leur serait ainsi imposée – à savoir d'être attentif à tout signe d'une personne demandant l'arrêt pendant toute la durée du service – va s'ajouter aux contraintes existantes déjà très importantes auxquelles sont soumis les travailleurs.

Ils ou elles se doivent déjà d'être attentifs à la circulation, à la signalisation, aux autres automobilistes, aux piétons, aux vélos, aux trottinettes.

Par ailleurs, la montée ou la descente du bus doit se faire de la manière la plus sécurisée possible. Les chauffeurs sont responsables d'assurer une prise en charge en toute sécurité.

Toutes ces remarques viennent évidemment des organisations syndicales avec lesquelles nous sommes en rapport lors de problèmes qui peuvent survenir sur le territoire de la Ville.

Dès lors, cette proposition devrait faire l'objet d'une large concertation, à tout le moins avec l'office des transports wallons et avec les organisations syndicales représentatives des travailleurs.